ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carburants

Question écrite n° 42667

Texte de la question

M. André Schneider souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les répercussions de l'augmentation du prix du carburant sur la profession des VRP. Cette hausse a pour conséquence un accroissement des charges des entreprises et des VRP. Ces derniers ont ainsi demandé à pouvoir bénéficier de l'exonération de la TIPP, au même titre que les professionnels de la route tels que les ambulanciers et chauffeurs de taxi. Aussi, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'impact de la hausse des cours du pétrole brut qui a provoqué en mai une augmentation des prix des carburants à la pompe doit être nuancé. Tout d'abord, après avoir atteint un pic de 39 dollars le baril le 2 juin dernier, le cours du Brent de la mer du Nord semble aujourd'hui se stabiliser à un niveau inférieur à 36 dollars. En outre, la vigueur persistante de l'euro, installé au dessus du seuil de 1,20 dollar, permet de relativiser la hausse des cours exprimés dans la monnaie nationale. Ceux-ci restent ainsi environ 10 % inférieurs à leur niveau de l'été 2000. Enfin, les prix à la pompe, malgré une répercussion partielle de la hausse des prix du pétrole brut dans un premier temps, se sont inscrits en baisse constante au cours du mois de juin. S'agissant de la création d'une exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers au profit de la profession des voyageurs - représentants - placiers de commerce, elle n'est pas envisageable en l'état actuel du droit communautaire. Sa mise en oeuvre impliquerait en effet de saisir le Conseil de l'Union européenne afin que celui-ci autorise la France, à l'unanimité des Etats membres, après examen et avis favorable de la Commission européenne, à étendre le champ de ses exonérations. Il n'est pas envisagé aujourd'hui d'initier une telle procédure.

Données clés

Auteur : M. André Schneider
Circonscription : Bas-Rhin (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42667
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4853
Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5818